

L'exécution de Danton

En janvier 1793, en compagnie des Montagnards, Danton vote la mort du roi Louis XVI. Il entre au Comité de Salut Public en avril 1793. Mais on lui reproche de ne pas s'être opposé aux contre-révolutionnaires et il est déchu de la direction du Comité au profit de Robespierre le 10 juillet 1793.

A partir d'août 1793, il défend les revendications des sans-culottes, appuie la mise de la Terreur à l'ordre du jour, comme la création de l'armée révolutionnaire. Mais il est mis en congé le 12 octobre et se retire à Arcis-sur-Aube. Il revient le 20 novembre, il a perdu sa place dominante au club des Cordeliers, où son ancien ami Hébert répand des idées socialistes auxquelles Danton, bourgeois et propriétaire, n'adhère pas. Il crée le mouvement des Indulgents, il blâme les violences antireligieuses en s'élevant contre la déchristianisation et déconseille l'exécution de Marie-Antoinette.

La rupture des « Dantonistes » avec les Jacobins est consommée à la fin de l'année 1793, période durant laquelle Robespierre tente de maintenir l'équilibre politique de son gouvernement en écartant les plus radicaux et les modérés. A cause des mesures prises par Robespierre, Danton se retrouve presque sans amis. De plus, il est compromis par l'association de son nom à celui du député Fabre d'Églantine dans l'affaire de la liquidation de la Compagnie des Indes. Le 30 mars 1794, quinze jours après l'exécution des hébertistes, Danton est arrêté avec Desmoulins et Fabre d'Églantine, sous le prétexte d'être un ennemi de la République. Il est jugé par le tribunal révolutionnaire à partir d'un acte d'accusation préparé par Saint-Just. Il est condamné à mort et guillotiné le 5 avril 1794 en compagnie de Camille Desmoulins.